



Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé

**DIRECTION DE L'EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX**

UNITE MATERIOVIGILANCE DES EQUIPEMENTS

Tél. : +33 (0)1 55 87 37 10

Fax. : +33 (0)1 55 87 37 02

A l'attention des médecins assurant le suivi de
patients porteurs de défibrillateurs implantables
Epic, Epic Plus, Atlas et Atlas Plus, société St
Jude

Saint-Denis, le 17 juin 2005

MATERIOVIGILANCE : DEFIBRILLATEURS IMPLANTABLES ST JUDE MEDICAL

En complément de l'information concernant des défibrillateurs implantables Epic, Epic Plus, Atlas et Atlas Plus, qui vous est adressée ce jour par la société St Jude Medical et après avis d'expert, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé vous recommande de revoir, dans un délai de trois mois, les patients porteurs des défibrillateurs concernés par cette information et dont le statut clinique laisse craindre une utilisation fréquente de leur défibrillateur afin de procéder à la reprogrammation de leur défibrillateur.

Ce courrier est disponible sur le site Internet de l'Afssaps :
www.afssaps.sante.fr

|